



Appel à propositions : Activités culturelles 2012 - Tunisie

Date limite de soumission : 15/06/2012

EuropeAid/132936/L/ACT/TN

La Politique européenne de voisinage est un instrument destiné, depuis janvier 2007, à régir les relations extérieures de l'UE avec ses voisins de l'Est et du Sud de la Méditerranée, dont la Tunisie, non concernés par une perspective d'adhésion.

En outre, depuis janvier 2011, la Tunisie est entrée dans une nouvelle phase de son histoire vers plus de démocratie. La culture, en tant que secteur important du développement humain et social, a un rôle essentiel à jouer dans cette période de transition.

Objectifs et priorités de l'appel

Les objectifs du présent appel à propositions sont :

- Impliquer davantage les acteurs culturels dans le partenariat euro-méditerranéen et contribuer à la mise en valeur d'un espace culturel commun, en favorisant notamment les contacts entre artistes (ou organisations culturelles) tunisiens et artistes (ou organisations culturelles) européens.
- Stimuler l'accès des tunisiens à leur propre culture, notamment dans les régions intérieures de la Tunisie, et aux activités génératrices de revenus par la diffusion du patrimoine culturel et traditionnel.
- Promouvoir la conservation, la diffusion et la promotion de la diversité culturelle aux niveaux local et national en renforçant les compétences artistiques et techniques locales dans le secteur des arts et du spectacle et la capacité des opérateurs artistiques à la gestion administrative et financière de projets culturels et artistiques à long terme.
- Promouvoir le dialogue interculturel à tous les niveaux ainsi que la coopération Sud-Sud, dans le respect de la diversité culturelle, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de la religion et de l'origine ethnique.

L'appel à propositions est ouvert à des projets qui visent la mise en œuvre des objectifs repris ci-dessus à travers toute forme artistique ou culturelle amateur ou professionnelle : la musique, les arts de la scène, le chant, les arts plastiques, les arts audiovisuels, l'artisanat.

Les actions proposées peuvent couvrir :

- L'organisation d'événements, de manifestations ou de projets artistiques, compétitions ou expositions, festivals ;
- Les conférences, ateliers, séminaires ;
- Le renforcement de contacts et la création de réseaux ;

- Les activités conjointes avec des institutions publiques ;
- La formation et le renforcement/transfert des compétences et capacités.

Il est important que les demandeurs se conforment aux **objectifs et priorités** du présent appel à propositions et garantissent la visibilité du financement de l'Union européenne.

Caractéristiques de l'appel

Zone géographique : les actions doivent être mises en œuvre en Tunisie

Demandeurs et partenaires : autorités locales ou associations d'autorités locales de Tunisie ou d'un pays de l'UE (il est cependant préférable que le demandeur soit une autorité locale de Tunisie)

Durée de l'action : entre 1 et 6 mois

Enveloppe financière totale disponible : 120 000 EUR

Montant minimal de la subvention : 20 000 EUR

Montant maximal de la subvention: 40 000 EUR

Pourcentage du cofinancement:

Le financement de l'UE s'élèvera à au moins 50% du total estimé des coûts éligibles de l'action

Le financement de l'UE s'élèvera au maximum à 80% du total estimé des coûts éligibles de l'action

Les demandeurs devront soumettre leur dossier complet de demande au plus tard le 15 juin 2012. L'enregistrement sur PADOR des demandeurs et partenaires est obligatoire

Pour une information complète, nous vous invitons vivement à lire les [lignes directrices](#) de cet appel. Cités Unies France reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.